

**Demandes d'audience adressée à la Ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des parcs/œuvres entre le 7 et le 28 décembre 2007**

UTA (Université du 3^e âge) MRC de l'Assomption
M. Jacques Gagné, président

Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière
M. Mario Desrosiers, président

M. Yvon Carrière et la famille Carrière

Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny
M. Robert Miller, président

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
M. Karel Ménard, directeur général

Conseil central de Lanaudière (CSN)
M. Marc Corriveau, vice-président

Ville de Charlemagne
M. Bernard Boudreau, directeur général et greffier

CRE de Montréal
de Montérégie, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière
M. Gilles Côté, directeur général du
CRE de Lanaudière

Mme Nicole Beauchamp
M. Robert Beauchamp

Mme Julie Cadotte

Mme Denise Armstrong

Mme Manon Fortin

M. René Cyr
Mme Chantal Dignard
M. Jean-Sébastien Cyr
Mme Mylène Cyr

Mme Emmanuelle Beauchamp

M. François Valiquette

Mme Diane Lacerte

Mme Carole Talbot
M. Guy Plamondon

Mme Francine Dupont

M. Denis Pichet

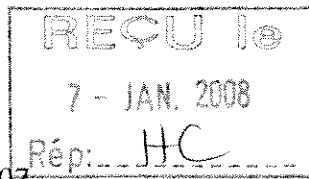
Ville de Terrebonne
Me. Denis Bouffard, secrétaire

M. Michel Legris
Groupe d'aide aux victimes dépotoriales

Ville de Repentigny
M. Louis-André Garceau

Mme Véronique Armstrong

M. Martin Piette



Repentigny, le 7 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du développement durable

Madame,

Depuis février 2003, de nombreuses personnes étudiant à l'UTA MRC de L'Assomption (Université du 3^e âge) ont consacré un temps considérable à analyser différentes problématiques liées à la présence d'un mégadépotoir à Lachenaie. Vous savez sans doute que le lieu d'enfouissement sanitaire (LES), comme on l'appelle souvent, est situé à proximité des villes de Charlemagne et de Repentigny et à deux (2) kilomètres du Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur.

En mars 2003, tous les étudiants de notre UTA ont appuyé les propositions que nous avons, à ce moment-là, présentées au BAPE (Bureau d'audiences publiques pour l'environnement). Le BAPE a, par la suite, recommandé au Gouvernement de prolonger l'ouverture de ce mégadépotoir pour un an seulement, soit jusqu'en mars 2004.

Nous sommes à l'aube de 2008 et non seulement le problème n'est pas réglé, mais il s'est aggravé de façon considérable : on y déverse actuellement presque un million et demi de tonnes de matières résiduelles (déchets) chaque année alors que nous avons demandé la fermeture progressive de ce site jusqu'à sa fermeture complète en 2008.

De plus, au printemps 2004, nous avons présenté un mémoire à la CMM (Communauté métropolitaine de Montréal) dans lequel nous avons développé deux aspects : trouver des alternatives aux mégadépotoirs et promouvoir la régionalisation, c'est-à-dire, diviser la grande région de Montréal en six (6) ou (7) sections et demander aux citoyens et aux représentants de chacune de ces sections de trouver des solutions quant à la gestion de leurs déchets. C'est ce que nous appelons la responsabilisation du citoyen.

Je conviens avec vous que l'option de la régionalisation est beaucoup plus difficile à réaliser que de permettre à la CMM d'aller jeter les ordures d'un million de citoyens dans la cour du voisin. Ce dernier doit endurer les odeurs, les fientes des goélands et même, certaines nuisances à sa santé.

Nous savons tous que dans tout projet en lien avec le développement durable, trois (3) volets doivent être respectés : l'aspect économique, l'aspect environnemental et l'acceptation sociale. Dans le cas qui nous préoccupe (le LES de Lachenaie) , seul le volet économique est respecté. Mais que faisons-nous de la protection de l'environnement et de l'acceptation sociale par la communauté environnante?

C'est pourquoi, madame, nous demandons de mettre en place une consultation du BAPE, suite à la récente demande d'agrandissement de ce site par le promoteur BFI.

Madame la Ministre, nous attendons une réponse positive à notre demande et nous vous offrons nos meilleures salutations

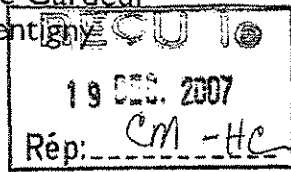
Jacques Gagné

Président de l'UTA MRC de L'Assomption

P.S. Des étudiantes et étudiants de notre UTA (Université du 3^e âge) ont cosigné cette lettre.



Chambre de commerce
Pierre-Le Gardeur
De Repentigny



Repentigny, le 18 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant BFI Usine de triage de Lachenaie

Madame la Ministre,

Ayant assisté, le 4 décembre dernier, à la séance d'information du BAPE concernant la demande d'agrandissement du site de BFI – Lachenaie, nous vous demandons impérativement de procéder à une audience publique avant d'aller de l'avant dans ce dossier.

Par cette demande d'audience publique nous désirons que les citoyens et les gens d'affaires bénéficient de l'expertise des fonctionnaires des différents ministères concernés par cet agrandissement; entre autre, celui du ministère de la Santé. Il doit y avoir une consultation ministérielle en rapport avec ce nouveau projet afin de donner l'heure juste sur cette nouvelle étude d'impacts.

Plusieurs éléments relevés lors de la séance d'information du 4 décembre dernier, nous portent à demander l'avis d'experts autres que ceux engagés par BFI afin d'obtenir des évaluations objectives sur le projet et ses impacts.

Le but de notre démarche est de :

- Défendre nos droits à un environnement sain;
- Empêcher les impacts négatifs sur notre santé;
- Préserver la valeur de nos propriétés;
- Sauvegarder notre économie régionale;
- Assurer un milieu de vie de qualité à nos enfants.

.../2



Chambre de commerce
Pierre-Le Gardeur
De Repentigny


Madame Line Beauchamp

-2-

18 décembre 2007

Déjà, plusieurs résidents du Secteur Le Gardeur ont de la difficulté à vendre leur propriété puisque lors des visites, les fréquentes *odeurs de vidanges* et les *fientes de goélands* font fuir les acheteurs potentiels. Une baisse de la valeur immobilière des maisons se fait déjà sentir. De plus, un frein au développement résidentiel des secteurs situés à proximité du site de BFI aura un impact certain sur les activités commerciales, ce qui affectera directement le milieu des affaires de notre communauté!

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Madame la Ministre, nos salutations les plus sincères.



Robert Miller
Président



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, 19 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques, lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur Lachenaie) par BFI Usine de Triage Lachenaie ltée.

Madame la ministre,

Par la présente, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), pour le projet cité en rubrique.

Effectivement, nous considérons qu'un projet d'agrandissement d'une telle envergure, sur une aussi longue durée et dans le contexte actuel de la gestion des déchets ultimes au Québec – particulièrement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) –, doit faire l'objet d'une consultation publique approfondie.

Plus spécifiquement, nos préoccupations portent sur les aspects suivants:

Les raisons invoquées par la Commission du BAPE en 2003, pour qualifier d'*inacceptable* le précédent projet d'agrandissement du BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, ne semblent pas avoir été corrigées dans leur ensemble;

L'entrée en vigueur, le 22 août 2006, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM et la publication, à l'automne 2007 de la *Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles*, réalisée dans le cadre du PMGMR de la CMM, remettent en question le recours à l'utilisation de lieux d'enfouissement techniques pour les matières résiduelles produites sur le territoire métropolitain;

.../2

FCQGED
4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
info@fcqed.org
www.fcqed.org

Les recommandations de la Commission des Transports et de l'Environnement (CTE) qui tient des audiences sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles au Québec au début de 2008, pourraient avoir une influence directe sur le travail de cette Commission du BAPE et sur ses conclusions;

Ce projet d'agrandissement, s'il était autorisé, ferait en sorte que ce site continuerait d'accepter près du quart des déchets (23%) de la province destinés à l'enfouissement, et ce, au détriment des efforts de mise en valeurs de nos matières résiduelles. La réalisation des recommandations du futur rapport de la CTE pourrait éventuellement en être grandement affectée et;

Le traitement et le rejet des eaux de lixiviation de ce site par la station d'épuration des eaux usées municipales de Terrebonne-Mascouche soulèvent pour nous des préoccupations quant aux normes de rejet que cette dernière doit respecter et qui diffèrent de celles qui sont contenues dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Karel Ménard
Directeur général

RECU 16
7 - JAN. 2008
Rép: HC

MADAME LINE BEAUCHAMP
CABINET DE LA MINISTRE DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
ÉDIFICE MARIE-GUYART 30^e
675 BOUL. ... RENÉ-LÉVESQUE EST
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 5V7

LE GARDEUR - 19 DÉCEMBRE 2007

DEMANDE D'AUDIANCE PUBLIQUE
BAPE / BF1

Suite à la Séance d'info de BAPE du 4 Dec 2007
nous avons été surpris des explication faites
par BF1 avec des chiffres qui provenaient
de BAPE 2002, c'est pas très pour notre
avenir nous qui reston près du site

Demander la transparence du Ministère de l'environnement
sur ce site. Le But de notre Demarche
est de:

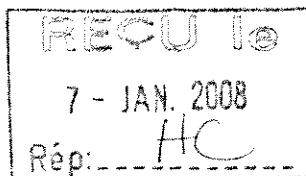
- # AVOIR DROIT A UN ENVIRONNEMENT SAIN;
- # PAS D'IMPACTS NÉGATIF SUR NOTRE SANTÉ;
- # GARDER LA VALEUR DE NOS PROPRIÉTÉS;
- # GARDER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ TOURNÉSANTAIS;
- #

En Bref nous demandons aux Ministres des études
sérieuses et objectives qui ne proviennent pas de BF
concernant les impacts d'un tel site à proximité
de nos propriétés.

YVON CARRIÈRE et Ma famille



Conseil central
de *Lanaudière*



Joliette, le 20 décembre 2007

Mme Line Beauchamp
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience par le BAPE

Madame la ministre,

Une demande d'agrandissement a été déposée par l'entreprise BFI usine de triage Lachenaie ltée pour prolonger ses travaux d'enfouissement de déchets pour une superficie d'environ 92 hectares sur les terrains adjacents à ceux actuellement utilisés et dont elle est propriétaire.

Le Conseil central de Lanaudière (CSN) vous adresse par la présente une demande formelle d'audience publique par le Bureau des audiences publiques sur l'environnement BAPE.

Considérant que le projet présenté par BFI, s'il est accepté, l'autoriserait à éliminer par enfouissement près de 22 millions de tonnes de déchets supplémentaires dans ce qui est fort probablement le plus grand site d'enfouissement au Québec.

Considérant que depuis des années, des problèmes d'odeurs et de nuisances affectent ce site.

Considérant que plus de mille employés syndiqués à la CSN travaillent au Centre hospitalier Pierre Le Gardeur à Lachenaie et sont occasionnellement incommodés par les odeurs.

Considérant que des milliers de citoyennes et citoyens vivant à proximité de ce site en subissent les inconvénients.


.../2

- Considérant que lors de la séance d'information du projet, le 4 décembre 2007 à Terrebonne, la représentante du BAPE affirmait que l'instance appropriée pour questionner les études d'impacts du projet était lors d'audiences au BAPE.
- Considérant que le Conseil central de Lanaudière (CSN) s'est impliqué activement lors des audiences de consultation de tous les PGMR des MRC de Lanaudière ainsi que la CMM.
- Considérant que le Conseil central de Lanaudière (CSN) privilégie les trois RV comme principe d'élimination des matières résiduelles.
- Considérant que l'acceptation de ce projet d'agrandissement du site BFI sans audience publique équivaldrait à donner un signal à la CMM qu'il n'y a pas d'urgence pour eux d'atteindre les objectifs prévus dans la « Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998 – 2008 ».

Pour l'ensemble de ces considérants, nous espérons que vous mandaterez, Madame, le BAPE pour qu'il organise des audiences publiques sur les études d'impacts de ce projet.

Noter, Madame la ministre, que l'intérêt du Conseil central de Lanaudière (CSN) est de représenter 11 000 membres travaillant et vivant dans la belle région de Lanaudière dont un grand nombre dans les zones limitrophes au site de BFI soit à Repentigny, Le Gardeur, Charlemagne, Mascouche, Terrebonne, Lachenaie.

Nous vous remercions, Madame la ministre, de l'attention portée à ce dossier. Veuillez agréer l'expression de nos distinguées salutations.


Marc Corriveau, vice-président
Conseil central de Lanaudière (CSN)

MC/ml

c.c. : Gilles Côté, directeur CREL
Jacinthe Chevrette, adjointe administrative COSE



COMITÉ EXÉCUTIF

Le 20 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
**Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs**
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 7.050
Montréal (Québec) H2Z1W7

Madame la Ministre,

Relativement à la demande de BFI – Usine de triage Lachenaie pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique, vous trouverez sous pli copie authentique de la résolution numéro CE-2007-1195-DEC adoptée par le Comité exécutif le 19 décembre 2007 par laquelle la Ville demande de tenir des audiences publiques concernant cette demande.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

ME DENIS BOUFFARD, SECRÉTAIRE

/jr
p.j.



Terrebonne

Une histoire de vie

COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance régulière du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 19 décembre 2007.

CE-2007-1195-DEC

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie a déposé une étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique tel que prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement ;

ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir une séance d'information sur le projet le 4 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le site d'enfouissement sanitaire BFI – Usine de triage Lachenaie est situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie demande un agrandissement de sa capacité d'enfouissement de 26 500 000 m³ pour les dix-sept (17) prochaines années ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique de gestion des matières résiduelles qui exige la mise en valeur de 65% des résidus pouvant être mis en valeur ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* qui comporte la prise en charge par les cinq (5) secteurs géographiques des installations de mise en valeur, de traitement et d'élimination des matières résiduelles produits dans chacun de ces secteurs ;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique devrait être coordonnée avec les objectifs du PMGMR de la CMM et en être réduite d'autant ;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement autorisée devrait servir uniquement pour les matières résiduelles ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et ses citoyens sont susceptibles de subir, le cas échéant, les inconvénients découlant de l'élimination des matières résiduelles sur son territoire ;

Page 2

Résolution numéro CE-2007-1195-DEC

ATTENDU QUE la *Loi sur le développement durable* prescrit que l'Administration prenne en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

- Santé et qualité de vie : les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;
- Équité et solidarité sociale : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci de solidarité sociale ;
- Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;
- Pollueur – payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire demander des audiences publiques afin d'éclaircir l'adéquation entre les objectifs de mise en valeur du PMGMR de la CMM et les capacités d'élimination du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie ;


Il est unanimement résolu que le Comité exécutif de la Ville de Terrebonne demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de demander au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement de BFI – Usine de triage Lachenaie.

Que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités limitrophes, soit les villes de Repentigny, Mascouche et Charlemagne.

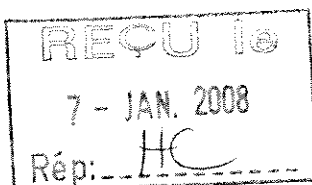
Que la présente résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ

Certifié conforme
à Terrebonne, ce 20 décembre 2007


SECRÉTAIRE





VILLE DE CHARLEMAGNE

Le 20 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7

OBJET : Demande d'audiences publiques
Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Lachenaie

Madame la Ministre,

Vous trouverez, inclus à la présente et concernant le sujet mentionné en titre, une résolution adoptée par le Conseil de Ville lors de la séance spéciale tenue le 18 décembre 2007.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Bernard Boudreau
Directeur général et greffier

BB/mjg

p.j.

84, rue du Sacré-Coeur
Charlemagne, (Qc)
J5Z 1W8

Téléphone
(450) 581-2541

Télécopieur
(450) 581-0597



Ville de Charlemagne

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU
GREFFIER

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM
TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2007

RÉSOLUTION NUMÉRO 07-12-226

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) : Demande d'audiences publiques**

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie a déposé une étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique tel que prévue à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir une séance d'information sur le projet le 4 décembre 2007;

ATTENDU QUE les citoyens de la Ville de Charlemagne subissent les impacts environnementaux et sociaux du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie;

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie demande un agrandissement de sa capacité d'enfouissement de 26 500 000 m³ pour les 17 prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique de gestion des matières résiduelles qui exige la mise en valeur de 65 % des résidus pouvant être mis en valeur;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* qui comporte la prise en charge par les secteurs géographiques des installations de mise en valeur, de traitement et d'élimination des matières résiduelles produits dans chacun de ces secteurs;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique devrait être coordonnée avec les objectifs du PMGMR de la CMM et en être réduite d'autant;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement autorisée devrait servir uniquement pour les matières résiduelles;

ATTENDU QUE la Ville de Charlemagne et ses citoyens subissent les inconvénients découlant de l'élimination des matières résiduelles en bordure de son territoire;

ATTENDU QUE la *Loi sur le développement durable* prescrit que l'Administration prenne en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

- Santé et qualité de vie : les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- Équité et solidarité sociale : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci de solidarité sociale;

**EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE SPÉCIALE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHARLEMAGNE
À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM
TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2007**

RÉSOLUTION NUMÉRO 07-12-226

**Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord) : Demande d'audiences publiques** (suite p. 2)

- Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- Pollueur – payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts.

ATTENDU QUE la Ville de Charlemagne désire demander des audiences publiques afin d'éclaircir l'adéquation entre les objectifs de mise en valeur du PMGMR de la CMM et les capacités d'élimination du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Charlemagne demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de demander au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement de BFI – Usine de triage de Lachenaie;

QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités limitrophes;

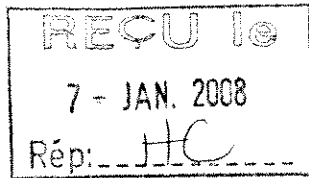
QUE la résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Vraie copie conforme
donnée à Charlemagne
ce 19 décembre 2007



Bernard Boudreau
Directeur général et greffier



Joliette, le 21 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est,
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques - Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) par BFI – Usine de triage Lachenaie Itée.

Madame la ministre,

Suite à la publication de l'étude d'impact pour le projet cité en rubrique, les cinq Conseils régionaux de l'environnement de la région métropolitaine de Montréal, soit ceux de Montréal, Montérégie, Laval, Laurentides et Lanaudière sollicitent conjointement par la présente la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ce projet.

Le projet envisage que la capacité de ce lieu d'enfouissement soit augmentée de 22 millions de mètres cubes, en un lieu qui est considéré comme le plus grand site d'enfouissement du Québec car on y enfouit déjà près du quart de ce qui est destiné à l'enfouissement pour l'ensemble du Québec. Compte tenu des problèmes d'odeurs et de nuisances qui affectent ce site depuis plusieurs années, il nous semble nécessaire, au nom du droit des citoyens à connaître et à discuter des éléments pouvant affecter leur milieu de vie, que ces aspects soient abordés dans le cadre d'audiences publiques.

Plus précisément, notre demande est motivée par l'ensemble des éléments suivants :

- au mois de mai 2003, le rapport N° 177 du BAPE concluait que le projet était globalement inacceptable. Or, de l'avis même du promoteur qui juge que ces audiences ne sont pas nécessaires et qui a affirmé lors de la séance d'information du 4 décembre dernier qu'il ne demandera pas lui-même la tenue d'audiences publiques du BAPE, le projet présenté maintenant est essentiellement le même que celui présenté à l'automne 2002;

- les nuisances dues à la présence du site subies par les citoyens à leur lieu de résidence touchent une population de plus en plus grande car le territoire entourant le site s'urbanise de plus en plus;
- la présence à proximité de l'agrandissement envisagé du site d'un hôpital régional et d'un centre commercial qui consacrent la vocation du milieu environnant comme celle d'un milieu de vie, mettant en évidence une incompatibilité d'usages dans ce territoire. Ceci vaut aussi pour l'éventuelle présence vers 2010 de la voie ferrée et d'une gare du futur train de l'est;
- le nouveau mandat d'initiative de la Commission des Transports et de l'Environnement portant sur la gestion des matières résiduelles dans le but de faire des recommandations sur la révision de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles risque d'avoir des incidences sur la justification du projet ou de certains de ses aspects, notamment en ce qui concerne la durée des autorisations et aux capacités d'enfouissement autorisées au total;
- par son ampleur et sa durée, l'agrandissement de ce site s'inscrit comme un facteur important dans le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles au Québec. Il nous semble de plus en plus évident que l'augmentation de l'offre d'enfouissement vers une capacité largement supérieure aux besoins actuels et à moyen terme est de nature à établir les coûts comparatifs de gestion des matières résiduelles en faveur de l'enfouissement au détriment des efforts qui doivent être consentis à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage de nos matières (les 3R-V).

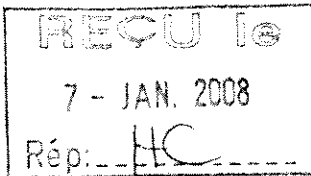
Nous souhaitons vous rappeler que dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, les CRE ont pour principe de rechercher et de mettre en application les solutions les plus écologiques qui soient en proposant des moyens d'action et des stratégies basés sur les 3R-V.

Nous estimons de plus que le contexte dans lequel ce projet est présenté diffère beaucoup de la situation qui prévalait lors des audiences de 2003 et nous vous demandons de ne pas renoncer aux consultations habituelles auprès des spécialistes des divers ministères concernés sur la recevabilité, l'opportunité et la justification de cet agrandissement, compte tenu des impacts de ce site vécus dans le passé et du gigantisme du projet.

Veuillez agréer, Madame Beauchamp, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Gilles Côté, directeur général du CRE de Lanaudière
Au nom des cinq CRE de Montréal, de Montérégie, de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.



Repentigny, le 21 décembre 2007

Cabinet de Madame la Ministre Line Beauchamp
Ministère de Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyard
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Demande d'audience publique

Projet d'agrandissement du dépotoir Lachenaie

Madame la Ministre,

Ce 4 décembre, nous avons assisté à la séance d'information tenue par le **BAPE** relativement au projet susmentionné. Nous étions déjà au courant que ledit projet suscite beaucoup d'appréhension puisque demeurant à Repentigny (depuis 40 ans), l'actualité nous ramène périodiquement ce problématique sujet à l'ordre du jour. Bien que préoccupés, nous n'avons cependant jamais assisté à semblable rencontre. C'est donc pour avoir l'heure juste que nous nous y sommes rendus.

Nous avons alors pris connaissance du projet présenté par le promoteur BFI, assisté de quelques intervenants qu'il avait lui-même appointés pour produire diverses expertises. (On s'est vite rendu compte que des études commanditées ne sont pas nécessairement les plus fiables ...) Les informations transmises par le promoteur et les nombreuses réponses évasives et discutables apportées aux questions de l'assemblée nous ont fait comprendre que le problème est beaucoup plus grave et inquiétant qu'on ne le pensait.

Voici un résumé de ce que nous avons retenu de cette assemblée:

- d'un côté, il s'agit d'un promoteur qui cherche avant tout (et légitimement) l'accroissement et la pérennité de ses profits
- de l'autre, des citoyens qui aspirent à un environnement sain en cherchant avant tout à en stopper la dégradation qui perdure
- d'un côté, un promoteur qui : s'évertue à minimiser voire banaliser les impacts négatifs de ses activités

fort d'un chiffre d'affaires frôlant le milliard de dollars, peut s'offrir des présentations logistiques et des expertises (dont les conclusions soulèvent des questionnements quant à leur méthodologie et leur impartialité)

évoque subtilement de catastrophiques conséquences à la fermeture de son site

- de l'autre, des citoyens qui : subissent régulièrement et réellement les aléas du site

sont dépourvus des moyens financiers et des ressources techniques requises pour obtenir des contre-expertises neutres

sont au fait des différentes alternatives qui suppléeront à la fermeture du site

Il nous apparaît maintenant très clair qu'il serait irresponsable de donner l'aval à ce projet sans en connaître tous les réels tenants et aboutissements. À cet effet Madame la Ministre, c'est à vous qu'il incombe de défendre les intérêts environnementaux de vos commettants face à une entreprise qui défend d'abord ses intérêts financiers.

Considérant qu'il s'agit ici d'un projet plus qu'important à plusieurs égards, nous vous prions Madame la Ministre de vous assurer du respect de l'environnement, de la santé publique et de la démocratie en commandant une rigoureuse audience publique dans ce dossier.

Veillez agréer Madame, nos salutations distinguées,

Nicole Beauchamp

Robert Beauchamp

Nicole et Robert Beauchamp

Addenda

Quelques informations glanées sur internet :

BFI Canada inc

Siège social	London, Ontario
Employés	2900 à travers l'Amérique du Nord
Revenus	2002160.7\$ millions
	2006.....771.8\$ millions

Ces performances ne sont pas passées inaperçues puisque en 2004 et 2006, le « Canadian Investment Awards » proclamait BFI « Business Trust of the Year » (la compagnie a aussi été finaliste en 2005)

La pierre angulaire de la compagnie semble loin des préoccupations environnementales quand on lit le « chairman » Joseph H. Wright :

“ In 2006, BFI Canada continued to grow profitably and in a disciplined manner. BFI Canada is one of the fastest-growing environmental services companies in North America and one of the leading business income trusts in Canada”

Et un peu plus loin...

“Our role as Trustees is to support the continued development of the business so it can sustain its performance for all stakeholders in the future”



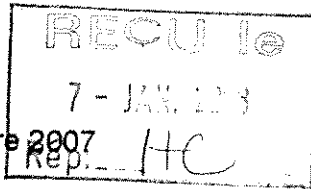
COMITÉ DES CITOYENS DE LA PRESQU'ÎLE – LANAUDIÈRE

C.P. 64036

Le Gardeur, Québec J5Z 4R4

514-938-5658 / Téléc. 450-582-7814

www.lanauvert.net



Le 22 décembre 2007

Sans préjudice et sous toutes réserves

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

**Objet : Demande d'audiences publiques
Nouveau projet d'agrandissement du LET de BFI Usine de triage de Lachenaie**

Madame la Ministre,

C'est à regret que nous avons constaté votre refus de nous rencontrer afin de discuter des irrégularités soulevées dans le processus actuel. Nous maintenons que votre façon d'agir vicie le processus et prive les citoyens, entre autres, de documents nécessaires à leur préparation pour intervenir adéquatement lors des audiences publiques. Nous devons réagir à la dernière minute et sans préparation à plusieurs affirmations ou arguments.

Nous sommes contraints de procéder à la présente demande sans préjudice et sous toutes réserves de nos droits.

Ainsi, par la présente, subsidiairement à nos précédentes lettres, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques, par l'entremise du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), pour le nouveau projet d'agrandissement du LET ci-haut mentionné.

De plus, nous demandons que les audiences publiques (questionnements et mémoires) soient tenues sur les territoires des villes de Repentigny et de Charlemagne, afin de rendre plus accessibles ces auditions aux citoyens subissant principalement les impacts négatifs de ce LET.

Ayant participé à la soirée d'information du 4 décembre dernier et ayant relevé plusieurs questionnements ainsi que plusieurs manquements dans la présentation du promoteur, nous désirons que les citoyens bénéficient de l'expertise des différents ministères et organismes concernés par cette demande (entre autres les ministères impliqués en 2002¹ dont celui de la

¹ Soit les ministères et directions suivants : Ministère de l'Environnement, Direction des politiques du secteur industrie, Service des matières résiduelles, Direction du patrimoine écologique et du développement durable,

Santé et des services sociaux incluant la DSP régionale) tout au long des audiences. Nous avons plusieurs questions pour chacun de ces ministères.

Nous vous rappelons que la Commission du BAPE en 2003 avait qualifié d'*inacceptable* ce projet d'agrandissement et que depuis, malgré certaines tentatives de mise en place de mesures d'atténuation, les activités du site ont créé des impacts négatifs croissants auprès des riverains.

Plusieurs éléments relevés lors de cette séance d'information du 4 décembre dernier exigent l'avis d'experts autres que les consultants engagés par BFI afin d'obtenir d'autres évaluations sur le projet et ses impacts dont celles des fonctionnaires auxquelles nous avons certainement droit.

En outre, nos interventions questionneront des manques significatifs en rapport avec la directive environnementale émise en janvier dernier.

Les fondements des interventions du CCPL à ce jour et maintenant, à l'égard de ce nouveau projet sont, notamment :

- Connaître les véritables enjeux de ce projet
- Participer à un véritable processus démocratique
- Prendre des décisions fondées
- Prévenir les impacts négatifs sur notre santé
- Débattre de l'application du principe de précaution
- Défendre nos droits à un environnement sain
- Assurer un milieu de vie de qualité à nos enfants
- Préserver la valeur de nos propriétés

Par ailleurs, nous avons pris connaissance d'une des récentes lettres du FCQGED² demandant le report des audiences après la tenue des auditions publiques de la Commission des Transports et de l'Environnement sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Cette approche, plus amplement expliquée dans leur lettre, est logique et pleine de bon sens.

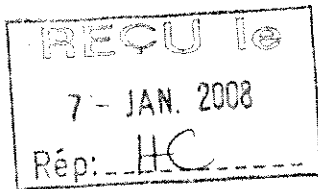
Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.


Mario Desrosiers
Président

/mm

Direction du suivi de l'état de l'environnement, Service des avis et des expertises, Direction régionale de Lanaudière; Ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de Santé publique de Lanaudière; Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides; Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local; Ministère des Transports, Direction de Laval-Milles Îles; Société de la faune et des parcs, Direction de l'aménagement de la faune de Lanaudière.

² Lettre du FCQGED, Début du mandat du BAPE, projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur Lachenaie) par BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, 19 décembre 2007



Charlemagne, le 24 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: Demande d'audiences publiques, lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur de Lachenaie), BFI Usine de Triage Lachenaie ltée.

Madame la ministre,

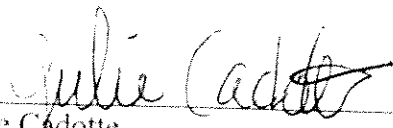
La présente a pour but de solliciter la tenue d'audiences publiques devant le BAPE concernant le projet cité en rubrique.

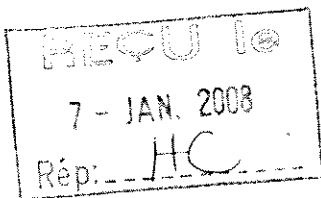
Je suis d'avis que ce projet doit faire l'objet d'une consultation publique. Je fais partie du comité des odeurs depuis l'été 2007, et j'ai en effet été profondément choquée de constater que les plaintes formulées par les membres de ce comité n'avaient pas été prises en compte dans l'étude d'impacts de BFI. Qui plus est, une majeure partie de ces plaintes n'ont même pas été retenues dans le cadre du comité des odeurs, sous prétexte que les données de capteurs de vent venaient infirmer le bien-fondé de ces plaintes. Or, ces capteurs sont placés dans la ville de l'Assomption, et j'ai du mal à comprendre en quoi ils peuvent être représentatifs d'odeurs de déchets perçues à Charlemagne.

Une telle absence de prise en compte des préoccupations des citoyens est inacceptable, surtout lorsque l'on sait que BFI se targue d'être à l'écoute de ces derniers et s'évertue quotidiennement à redorer son image auprès d'eux.

Je m'interroge sur la sincérité de BFI Usine de Triage Lachenaie ltée lorsqu'elle soutient que le dépotoir de Lachenaie ne représente aucun danger pour les populations environnantes et demande à être rassurée par des études approfondies et sérieuses en la matière.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, mes plus sincères salutations.


Julie Cadotte



Repentigny, le 24 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: Demande d'audiences publiques, lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur de Lachenaie), BFI Usine de Triage Lachenaie Itée.

Madame la ministre,

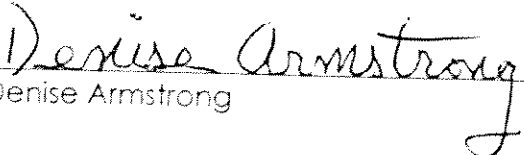
La présente a pour but de solliciter la tenue d'audiences publiques devant le BAPE en regard du projet ci haut mentionné.

J'habite depuis des années la région de Repentigny, et ce site d'enfouissement a toujours été pour moi une source de préoccupation. Je connais plusieurs personnes souffrant de problèmes respiratoires et d'autres malaises, et je crains que la proximité du dépotoir ait quelque chose à y voir. Ma fille aînée souffre de troubles respiratoires depuis son plus jeune âge et je suis persuadée que son environnement en est en grande partie responsable.

Je suis inquiète pour la santé de mes proches. Mes enfants projettent aussi de fonder une famille, et je commence à croire que la région de Repentigny n'est plus un lieu sécuritaire d'un point de vue de santé.

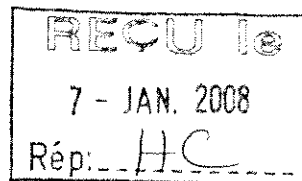
Des études devraient être menées à bien afin de prouver que ce site d'enfouissement ne représente bel et bien aucun risque pour les populations de la région. Les citoyens de Lanaudière ont le droit de d'être dûment informés des impacts inhérents au projet de BFI Usine de Triage Lachenaie Itée.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, mes plus sincères salutations.


Denise Armstrong

Repentigny (Secteur Le Gardeur), le 24 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec, Québec
G1R 5V7



**Objet : Demande d'audiences publiques
Nouveau projet d'agrandissement du Méga-dépotoir BFI à Lachenaie**

Madame la Ministre

J'ai été informée que les ministères consultés en 2002 ne le seront pas pour ce nouveau projet d'agrandissement du méga-dépotoir de BFI à Lachenaie, je n'aurai donc pas en mains les avis des spécialistes et experts du gouvernement, autres que les consultants de BFI, comme en 2002 et qui m'avaient été très utiles pour poser des questions au promoteur lors des audiences publiques de 2003. Je trouve cette façon de faire très irrégulière et antidémocratique pour tous les citoyens surtout que depuis 2003 beaucoup d'événements se sont produits et qu'il s'agit d'une nouvelle étude d'impact émise suite à de nouvelles directives environnementales.

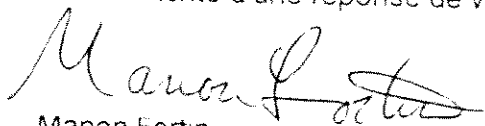
Malgré ces irrégularités, je sollicite la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour le nouveau projet d'agrandissement du méga-dépotoir BFI à Lachenaie. Je demande aussi que les audiences publiques pour les périodes de questions et pour la présentation des mémoires soient tenues dans les villes de Repentigny et de Charlemagne; en 2003, je devais faire plusieurs kilomètres pour me rendre à Terrebonne quand on sait que c'est dans mon secteur que les citoyens sont les plus touchés par les impacts négatifs de ce méga-dépotoir.

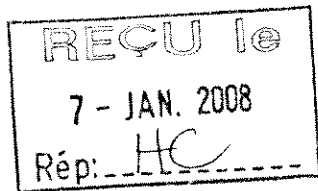
Je tiens à vous rappeler, Madame la Ministre, qu'en 2003 le Rapport 177 du BAPE confirmait que ce projet était inacceptable et qu'avant tout agrandissement du méga-dépotoir de Lachenaie, il fallait faire des études et des analyses de risques sur la santé. Cela n'a pas encore été fait.

En dépit des tentatives de corrections de la compagnie BFI depuis 2003 pour atténuer les divers impacts négatifs, ceux-ci n'ont fait qu'augmenter avec les années, je suis inquiète pour la santé de la population, pour l'environnement, pour les eaux souterraines, etc., car il y a augmentation de biogaz, de bruits, de poussières, de camions et plus encore.

Il faut penser aux générations futures.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.


Manon Fortin



Le Gardeur, le 26 déc. 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143

À la suite de la séance d'information du BAPE, à laquelle nous avons assistés le 4 décembre dernier, notre famille fait une demande officielle d'audiences publiques auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp.

Plusieurs éléments relevés lors de la séance d'information du 4 décembre dernier, nous portent à demander l'avis d'experts autres que ceux engagés par BFI afin d'obtenir des évaluations objectives sur le projet et ses impacts.

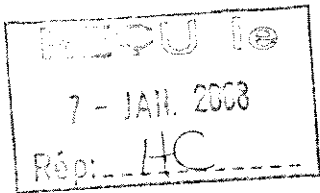
Par cette demande d'audiences publiques, nous désirons que notre famille ainsi que tous les citoyens de mon quartier bénéficient de l'expertise des fonctionnaires des différents ministères concernés par cet agrandissement: entre autres, celui du ministère de la Santé. Il doit y avoir une consultation ministérielle en rapport avec ce nouveau projet afin de donner l'heure juste sur cette nouvelle étude d'impacts.

Le but de notre démarche est de :

- Défendre nos droits à un environnement sain
- Empêcher les impacts négatifs sur notre santé
- Préserver la valeur de nos propriétés
- Sauvegarder notre économie régionale
- Assurer un milieu de vie de qualité à nos enfants

Tous les membres de ma famille demandant des études sérieuses et objectives concernant les impacts d'un tel site à proximité de notre quartier. Le projet d'agrandissement du site B.F.I. demeure la grande inquiétude des gens de mon quartier ainsi que de ma famille

René Cyr, Chantal Dignard, Jean- Sébastien Cyr, Mylene Cyr



Le Gardeur, le 26 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique concernant BFI Usine de triage de Lachenaie

Madame la Ministre,

Le 4 Décembre dernier, j'ai assisté à la séance d'information du BAPE concernant la demande d'agrandissement du site de BFI – Lachenaie. Cette soirée était importante pour moi car je souhaitais avoir des explications sur les fortes odeurs de cet été qui me piquaient la gorge.

Durant son exposé, BFI a mis de l'avant les résultats de l'évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine liés aux émissions de biogaz. La conclusion ne reflétait absolument pas ce que je vivais. J'ai donc posé mes questions à Mme Marie-Odile Fouchécourt, toxicologue qui a réalisé l'étude. Elle y a répondu sans équivoque. À la fin de cet échange, elle a avoué que les données et la conclusion de son étude ne correspondent pas à la réalité.

Devant ce fait consternant, je me pose énormément de questions sur les autres études contenues dans l'étude d'impact.

BFI cache la réalité de la situation et il est impératif que des études indépendantes soient faites.

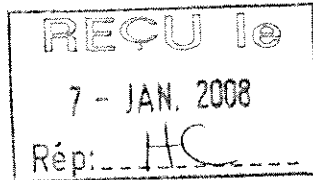
C'est pourquoi je demande, au nom de la transparence, la tenue d'une audience publique.

En vous remerciant de l'attention que porterez à la présente demande, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuelle Beauchamp

FRANÇOIS VALIQUETTE
INGÉNIEUR ET AVOCAT

16 pages.



Sans préjudice / sous toutes réserves

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR COURRIER

Le Gardeur, le 27 décembre 2007

MME LINE BEAUCHAMP

Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

**Objet : Demande d'audience publique/ BAPE
Nouveau projet d'agrandissement du LET de Lachenaie**

Madame La Ministre,

Compte tenu de nos démarches actuelles (dont élaboration de notre recours éventuel), nous devons procéder à la présente demande sans préjudice et sous toutes réserves de nos droits.

Ainsi, par la présente, subsidiairement à notre lettre de mise en demeure (12 décembre 2007) à laquelle vous n'avez pas encore répondu, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques par l'entremise du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) pour le nouveau projet d'agrandissement du LET ci-haut mentionné.

Dans le cadre de la présente demande et du dossier devant le BAPE, nous vous référons particulièrement aux documents suivants (ci-annexés) que nous vous demandons de considérer comme autant de parties intégrantes de la présente aux fins d'en extraire l'essence de nos motifs pour supporter la tenue d'audiences publiques dans ce dossier:

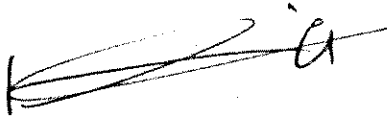
- Notre mise en demeure à votre attention du 12 décembre 2007;

FRANÇOIS VALIQUETTE
INGÉNIEUR ET AVOCAT

- La lettre de demande d'audiences publiques du CCPL du 19^{22 vl} décembre 2007 (extraite du site www.lanauvert.net);
- La lettre du CCPL (21 novembre 2007) à votre attention et, notamment, l'Annexe « Nouveau contexte » (extraite du site www.lanauvert.net).

En outre, nous appuyons entièrement et faisons nôtres les motifs et les demandes du CCPL dans sa lettre de demande d'audiences publiques précitée.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et de notre inquiétude face à vos choix démocratiques.



François Valiquette
Citoyen de Le Gardeur

FRANÇOIS VALIQUETTE
INGÉNIEUR ET AVOCAT

Sans préjudice / sous toutes réserves

PAR TÉLÉCOPIEUR ET PAR HUISSIER

Le Gardeur, le 12 décembre 2007

MME LINE BEAUCHAMP

Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

Objet : MISE EN DEMEURE

**Processus d'autorisation irrégulier et illégal
Nouveau projet d'agrandissement du LET de Lachenaie**

Madame La Ministre,

En rapport avec le dossier mentionné en rubrique, nous nous voyons contraint de vous mettre dûment en demeure afin de protéger et de faire respecter nos droits et ceux de notre famille.

Nous avons pris connaissance de plusieurs documents présentés¹ sur le site du BAPE en rapport avec ce nouveau projet en plus d'assister mardi le 4 décembre dernier à la présentation d'information donnée conjointement par le promoteur et le BAPE. Nous avons aussi discuté jeudi dernier avec Madame Claudine Metcalfe, votre attachée politique, qui nous a confirmé que votre décision était de poursuivre la démarche actuelle devant conduire à une éventuelle audience publique du BAPE. Elle nous a

¹ Voir site du BAPE, LET-Lachenaie/Documentation déposée et, notamment, PR7.

FRANÇOIS VALIQUETTE
INGÉNIEUR ET AVOCAT

précisé que votre décision était maintenue malgré les lettres du CCPL² et nos propres représentations auprès de Madame Metcalfe.

Madame la Ministre, comme citoyen, démocrate, professionnel (avocat et ingénieur), nous ne pouvons accepter les irrégularités voire les illégalités de la part de votre ministère qui entourent le processus actuel d'évaluation environnementale du projet mentionné en titre. Votre façon de faire et celle des fonctionnaires impliqués dans ce processus briment nos droits et, conséquemment, elle fait appel à une révision de l'application de principes fondamentaux de droit public (dont équité, justice, garanties procédurales, accès à l'information) qui sont garants de l'équilibre de notre système démocratique.

Notre intervention apparaît encore plus fondamentale et nécessaire suite à notre participation à la soirée d'information tenue conjointement par le BAPE et le promoteur et à laquelle assistaient de très nombreux citoyens.

D'abord la représentante du BAPE, Madame Julie Olivier, a confirmé les étapes requises de la part du MDDEP (dont l'obtention d'avis de recevabilité) en rapport avec l'évaluation d'un projet avant même qu'un premier mandat soit transmis au BAPE. Cette présentation confirmait ce que nous avons constaté tant dans le document émis par votre ministère relatif à la procédure de l'évaluation environnementale au Québec³ que sur le site même du BAPE⁴.

Quant à la présentation du promoteur, elle a permis de constater que la présente étude d'impact est différente de celle de 2002 et, notamment, sur des éléments importants (par ex. nouvelle étude de dispersion par un nouveau consultant). De plus, elle a permis de mettre en lumière de nombreux questionnements (par ex : pourquoi ne pas tenir compte pour les études des centaines de plaintes des citoyens des dernières années) et de nombreux manquements (par ex : absence d'étude sur les risques psychosociaux, aspect fondamental de la santé). Ainsi ces différences, questionnements et manquements confirment l'importance pour nous et nos concitoyens de dûment bénéficier des avis de recevabilité et d'acceptabilité, à savoir des expertises actualisées,

² Aux fins de la présente et pour en faire partie intégrante, nous vous référons aux lettres (et Annexe) du CCPL du 21 novembre 2007 à votre attention ainsi que celle envoyée le 28 novembre 2007 au président du BAPE, M. Pierre Renaud, avec copie conforme à vous.

³ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/documents/meridional-fr.pdf> : Direction des évaluations environnementales, L'évaluation environnementale au Québec : La procédure au Québec méridional, Juillet 1995, Mise à jour automne 2003.

⁴ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/faq/#avant> : (Foire aux questions) « Avant qu'un projet ne soit acheminé au BAPE, quelles sont les étapes à franchir? Tout commence par un avis de projet : le promoteur avise le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il a l'intention de réaliser un projet. Le ministre lui envoie une directive dans laquelle sont précisés les éléments que doit contenir son étude d'impact : la justification du projet, les variantes du projet, la description du milieu naturel et humain, les impacts du projet, les mesures d'atténuation, etc. Le promoteur réalise son étude d'impact à partir de la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec ceux d'autres ministères et organismes, vérifient si l'étude d'impact est conforme à la directive. À la suite de cette vérification, le ministère peut demander au promoteur de préciser certains aspects de son étude d'impact avant que le ministre demande au BAPE de la rendre publique. »

FRANÇOIS VALIQUETTE
INGÉNIEUR ET AVOCAT

des divers ministères dont certainement ceux ayant produits des avis en 2002⁵ (6 ministères différents; 8 directions)

Ces présentations ont aussi mis en lumière que les citoyens, en plus d'y avoir droit, ont besoin des avis de recevabilité et d'acceptabilité des fonctionnaires des divers ministères pour être plus à même de questionner ce nouveau projet et, notamment, les consultants du promoteur dans un souci d'évaluer objectivement le bien-fondé de ce projet impliquant d'une part de multiples contaminants et d'autre part de très nombreux citoyens.

Vous conviendrez que notre intervention, tout en n'étant pas ordinaire, est certainement significative compte tenu de notre grande connaissance de ce dossier et de ces divers enjeux. Il faut également mentionner que nous avons une connaissance certaine des processus concernés et une bonne perception des limites de votre pouvoir discrétionnaire. En l'espèce, il ne s'agit pas de remettre en cause votre pouvoir discrétionnaire ou faire de l'opportunisme mais bien de faire respecter nos droits liés aux lois et au processus dûment mis en place pour garantir une véritable prise de décision démocratique.

Madame la Ministre, nous nous permettons également de constater que dans le contexte⁶, il apparaît très surprenant que le processus soit bousculé au détriment de nos droits et de ceux de nos concitoyens compte tenu de l'existence du Projet de Loi 107⁷, adopté le 2 décembre 2005 (*Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chapitre Q-2*) qui permet à vos fonctionnaires et à vous-même, si il y a *manque de temps* d'accorder par décret jusqu'à 2 ans de prolongation au promoteur afin de permettre, entre autres, au processus démocratique de se faire régulièrement voire légalement.

En conséquence de ce qui précède, nous vous mettons en demeure d'assurer la réalisation, régulière et légale, du processus démocratique lié à l'évaluation environnementale du nouveau Projet d'agrandissement du LET de Lachenaie tel que requis par la Loi sur la qualité de l'environnement et les autres lois et dispositions applicables et, notamment :

- D'agir de façon à ce que la procédure⁸ régulière, incluant la consultation inter et intra ministériel pour ce nouveau projet d'agrandissement, soit dûment réalisée ce qui implique, notamment, que des mandats en vue de la réalisation d'avis de recevabilité et d'acceptabilité soient dûment émis à tous les ministères visés par ce nouveau projet dont les ministères consultés en 2002⁹.
- De mettre fin sans délai au mandat actuel¹⁰ (Période d'information) du BAPE.

⁵ Ministères et directions consultés, voir site du BAPE 2007, PR6:

http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/liste_documents.htm#PR.

⁶ Voir note de bas de page 2, lettre du 21 novembre 2007 et son Annexe « Nouveau contexte »

⁷ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/home.php#e> : Projet de Loi 107 adopté le 2 décembre 2005 et sanctionné le 6 décembre 2005

⁸ Voir note de bas de page 3.

⁹ Dont ceux concernés en 2002 (Voir note de bas de page 5).

¹⁰ <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/CR1.pdf>

FRANÇOIS VALIQUETTE
INGÉNIEUR ET AVOCAT

- De ne pas accorder de mandat au BAPE pour la tenue d'une audience publique (à compter du 28 décembre 2007) compte tenu que le processus doit être repris avec, entre autres les avis de recevabilité actualisés (*mis à jour*) et dûment réalisés par tous les ministères¹¹ concernés.
- De donner un nouveau mandat au BAPE concernant le nouveau Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) sur le territoire de la Ville de Terrebonne seulement lorsque le processus¹² démocratique préalable aura été complété régulièrement et légalement.

Madame la Ministre, si c'est toujours possible, nous préférierions dialoguer avec vous et donner la chance à une solution politique de ce dossier avant de le porter devant les tribunaux.

En définitive, Madame la Ministre, les actes actuellement posés sous votre responsabilité ainsi que votre inaction à corriger la situation sont très sérieux compte tenu du cadre démocratique et légal établi dans lequel vous et vos commettants devez agir.

Nous procédons actuellement à l'analyse de nos meilleurs recours afin de donner suite à la présente dans les meilleurs délais.

Nous espérons cependant que des discussions dans les prochains jours pourront éviter de tels recours. Nous demeurons à votre entière disposition au 450 582-4132.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et de notre détermination à faire respecter nos droits.



Me François Valiquette

¹¹ Voir note de bas de page 5.

¹² Incluant les procédures prévues; Voir notes de bas de page 3 et 4.



COMITÉ DES CITOYENS DE LA PRESQU'ÎLE – LANAUDIÈRE

C.P. 64036
Le Gardeur, Québec
J5Z 4R4
514-938-5658 / Télécopieur 450-582-7814
www.lanauvert.net

Le 21 novembre 2007

PAR TÉLÉCOPIEUR ET COURRIER RECOMMANDÉ

Mme Line Beauchamp
Ministre du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30e étage
Québec (Québec)
G1R5V7

**Objet: Urgence d'une rencontre avec
le Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière
Re: Nouveau projet d'agrandissement du LET de Lachenaie**

Madame la Ministre,

Nous sollicitons une rencontre de toute urgence avec vous afin de discuter du dossier du site d'enfouissement de Lachenaie et, particulièrement du processus actuellement suivi pour assurer l'évaluation environnementale de ce nouveau projet.

Le Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière¹ (CCPL) est un comité qui regroupe des centaines de membres (individus, familles, entreprises, etc.) et dont la mission première est de « Promouvoir et défendre les droits des citoyens de la région de Lanaudière contre toutes atteintes à leur santé, sécurité et qualité de vie en rapport avec le dossier du site d'enfouissement de BFI Lachenaie ».

Nous croyons cette rencontre très importante afin d'éviter une crise sociale qui pourrait même dépasser en importance celles des dossiers du Suroît et du Mont-Orford compte tenu de la nature du projet et des enjeux (politique, démocratique et de santé publique) impliqués dont: le non respect du processus démocratique régulier afin de privilégier un projet d'un promoteur et l'absence d'études complètes, rigoureuses et impartiales afin de permettre aux citoyens de se prononcer sur le bien-fondé d'un tel projet.

En communiquant avec vous, nous faisons appel à votre sagesse et à votre écoute reconnue afin d'éviter les erreurs du passé de votre prédécesseur et de bien soupeser la gravité de la situation. En fait, monsieur Mulcair n'a pas accordé une véritable écoute aux propos de citoyens organisés et informés, ce qui a malheureusement conduit à la démarche judiciaire en Cour Supérieure et maintenant en Cour d'appel.

¹ Pour plus d'information voir le site web : www.lanauvert.net

Or, toute cette contestation aurait pu être évitée avec de l'écoute véritable. Mais, force est d'admettre, qu'il semble que le MDDEP n'ait pas compris l'essence des préoccupations des citoyens en y allant à nouveau avec une démarche qui bouscule les processus démocratiques réguliers et porte préjudice aux droits des citoyens d'intervenir adéquatement pour questionner le bien-fondé de ce nouveau projet d'agrandissement.

En fait, nous ne désirons pas entrer en confrontation avec vous et votre gouvernement mais plutôt suggérer une approche qui vous permettrait de réparer les erreurs du passé et vous assurer qu'un véritable processus soit réalisé pour le bien des citoyens, de leur santé et de leur environnement. Nous croyons que nous pouvons trouver un terrain d'entente où nous serons tous gagnants.

Concrètement, dans le cas présent, il est inconcevable que le processus du BAPE soit enclenché sans que les citoyens bénéficient de l'expertise actualisée des fonctionnaires des différents ministères concernés. Ainsi il est inconcevable qu'il n'y ait pas eu de consultation ministérielle (inter et intra) en rapport avec ce nouveau projet voire cette nouvelle étude d'impacts. Le processus régulier est pourtant bien connu et bien explicité, notamment, sur le site du BAPE². Les citoyens ont certainement le droit de bénéficier des avis de recevabilité des différents ministères *mis à jour* en 2007 et de nature à tenir compte d'éléments contextuels nouveaux et significatifs s'échelonnant sur une période de 5 ans dont plusieurs vous sont présentés en Annexe. De plus, à ces avis de recevabilité, doivent normalement s'ajouter dans le temps les avis sur l'acceptabilité auxquels les citoyens peuvent également avoir accès. Il est finalement inconcevable voire inutile que les citoyens soient invités à participer à un BAPE concernant un tel projet aussi démunis d'informations, d'analyses indépendantes de celles du promoteur et de contre expertises.

Madame la Ministre, il apparaît évident pour qui connaît un peu ce dossier que l'avis de recevabilité rendu publique récemment sur le site du BAPE³ est biaisé et de nature à vous avoir induit en erreur. En outre, nous attirons votre attention sur les quelques éléments suivants de cet avis:

- Dans le dernier paragraphe de la page 2, on tente d'atténuer le caractère *nouveau* du projet en utilisant, à plus d'une reprise, les mots *simplement* alors qu'il s'agit d'un concept revu (dont de nouvelles infrastructures génératrices d'impacts) ou qui devait être revu puisque les infrastructures existantes ont déjà de la difficulté à répondre aux besoins de protection de l'environnement compte tenu, entre autres, des enquêtes instituées, des avis d'infractions, des nombreuses plaintes reçues par le MDDEP. Or il s'agit d'une demande pour

² Site web du BAPE, Foire aux Questions : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/faq/#avant>

«Avant qu'un projet ne soit acheminé au BAPE, quelles sont les étapes à franchir?»

Tout commence par un avis de projet : le promoteur avise le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qu'il a l'intention de réaliser un projet. Le ministre lui envoie une directive dans laquelle sont précisés les éléments que doit contenir son étude d'impact : la justification du projet, les variantes du projet, la description du milieu naturel et humain, les impacts du projet, les mesures d'atténuation, etc. Le promoteur réalise son étude d'impact à partir de la directive du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en collaboration avec ceux d'autres ministères et organismes, vérifient si l'étude d'impact est conforme à la directive. À la suite de cette vérification, le ministère peut demander au promoteur de préciser certains aspects de son étude d'impact avant que le ministre demande au BAPE de la rendre publique.» et le Sommaire des étapes de la procédure administrative : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/documentation/sommaire.pdf>.

³ Avis de recevabilité de l'étude d'impact pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) sur le territoire de la Ville de Terrebonne par BFI Usine de Triage Lachenaie ltée, Dossier 3211-23-79, en date du 22 octobre 2007 et déposé sur le site du BAPE en date 13 novembre 2007 sous la cote PR7.

empiler plus de 4 fois ce qui a été autorisé dans le Décret 89-2004 (6 500 000 m³ vs 26 500 000 m³) et sur une période de 17 ans. Quels en sont les véritables impacts et risques (environnementaux, sociaux, économiques, etc.) dûment actualisés et expertisés?

- Dans le troisième paragraphe en page 3, le rédacteur mentionne que le projet avait été jugé acceptable sur les plans technique et environnementale par, notamment, le ministère de la santé et des services sociaux ce qui est totalelement faux. Le projet avait été qualifié de « difficilement acceptable » et fait l'objet d'avis détaillés sur les manquements de l'étude d'impact de 2002.⁴
- Le 4 ième paragraphe en page 3 précise sans équivoque qu'on esquivé pour cette nouvelle étude d'impact 2007, le processus de consultation ministérielle (inter et intra) tant pour la recevabilité que pour l'acceptabilité quand on conclut « que l'étude d'impact sera envoyée aux ministères et organismes pour information ». Les ministères consultés voire dûment mandatés en 2002 ne le seront pas malgré les importants changements contextuels (voir Annexe). Cette façon de faire prive les citoyens d'expertises évidentes des spécialistes des ministères dans le processus de consultation pour assurer une prise de décisions éclairées. De plus, il apparaît tout aussi anormal que le MDDEP se substitue à l'expertise des autres ministères pour juger suffisant les avis de 2002.
- En page 4, on mentionne que c'est *sensiblement* la même étude d'impact pour justifier de passer outre au processus usuel alors que les nombreux éléments contextuels nouveaux (voir Annexe) de la période 2002-2007 font en sorte que raisonnablement ce ne peut être ou que ce ne devrait pas être la même étude d'impacts. Or le promoteur précise bien que sa nouvelle étude d'impacts est une mise à jour de celle de 2002⁵. Le regard expert de chacun des ministères est certainement requis.

Conséquemment, et afin d'éviter une importante crise sociale et politique, certainement de nature à faire histoire, nous désirons discuter principalement avec vous des points suivants:

- Les actions pour calmer le jeu et assurer l'acceptabilité sociale du processus dont le recours possible à un décret d'urgence de 2 ans conformément à la Loi 107;
- La suspension du mandat du BAPE le temps qu'il faudra pour permettre à la consultation ministérielle d'être dûment réalisée ainsi que la réalisation d'études supplémentaires dont nous aimerions discuter de la nature avec vous;
- La création d'un fonds spécial substantiel (ou par l'entremise d'un fonds au BAPE) pour aider les groupes environnementaux dans leurs analyses et leurs interventions en relation avec ce nouveau projet;

⁴ Le motif 5 de l'appel incident du CCPL en Cour d'Appel explique le contexte et les conséquences de l'utilisation inusité des termes « difficilement acceptable » au lieu d'inacceptable. Dans ce dernier cas, il a été reconnu sous serment que le projet aurait été alors et normalement acheminé au cabinet du ministre de la santé.

⁵ Voir sur le site web du BAPE (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/liste_documents.htm#PR) le document PR-3.1 Étude d'impacts page I-2 de l'Introduction avant dernier paragraphe « Cette étude est une mise à jour de celle qui a été soumise en 2002... »

- La reconnaissance et le support du gouvernement à la Fondation ECO⁶ et au programme de recherche mis de l'avant par le CCPL en collaboration avec l'UQAM et des chercheurs de réputation internationale.

Nous vous demandons de nous accorder un moment suffisant pour discuter correctement et raisonnablement de ce dossier d'autant plus que nous constatons que le promoteur et ses alliés tentent de nous isoler et de nous faire passer pour des "chialeux"... nous avons plutôt développé une expertise certaine de ce dossier. Nous vous demandons pour le bien de tous les québécois et québécoises, de ne pas vous priver de cette expertise.

Un message qui court également est que nous demandons la fermeture de ce site mais depuis le début nous nous évertuons à faire comprendre que nous voulons avant tout qu'on donne une véritable chance au débat social et à la prise éclairée de décisions quant à l'avenir de ce site ou notre avenir en périphérie.

Nous espérons vous rencontrer très rapidement car nous disposons de peu de temps... avant le début d'interventions majeures et bien ciblées qui doivent précéder le lancement du processus *vicié* de consultation du BAPE (4 décembre).

Nous croyons qu'il est de notre devoir de citoyens et citoyennes voire de pères et mères de famille de dénoncer, éventuellement et avec vigueur, sur toutes les plateformes une façon de faire très malsaine pour nos institutions démocratiques et les personnes préoccupées par l'environnement.

Nous en appelons à votre sagesse et votre courage politique.

Sur ce, nous vous prions, Madame la Ministre, de recevoir l'expression de nos sentiments distingués.

Mario Desrosiers
Président du CCPL

FV/mm

p.j.

cc. Éric Laporte, Parti ADQ, Député de L'Assomption
Ginette Grandmont, Parti ADQ, députée de Masson
Chantal Deschamps, Mairesse de Repentigny et Préfète de la
MRC de L'Assomption
Gilles Côté, dg du CRE de Lanaudière et responsable du dossier matières
résiduelles, RNCREQ
Karel Ménard, dg du FCQGED

⁶ La Fondation ECO (pour Environnement Contrôlé Objectivement) est un OBNL constitué au printemps 2007 afin de faire réaliser de véritables études, rigoureuses et indépendantes, sur les impacts réels et potentiels sur la santé (selon la définition applicable (OMS) : «la santé est définie comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. ») des projets du méga-dépotier de Lachenaie.

ANNEXE

NOUVEAU CONTEXTE

Période 2002-2007

Il est inconcevable de justifier de passer outre des étapes du processus régulier en justifiant que l'étude d'impacts 2007 est *sensiblement la même*⁷ que celle de 2002. Le promoteur précise pourtant qu'il a mis à jour l'étude de 2002⁸. Qu'en est-il?

Le CCPL soumet que ces études d'impacts, et conséquemment la consultation ministérielle et les avis et expertises en découlant, devraient justement être révisés (*mis à jour*) notamment pour plusieurs raisons contextuelles significatives, dont les suivantes, qui sont propres à la période 2002-2007:

Loi / Règlement / Plan d'action / Rapports

- ✓ L'adoption de La Loi sur le développement durable
- ✓ L'adoption du nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
- ✓ L'adoption de la Loi 107 (décret d'urgence / 2 ans)
- ✓ Le rapport inquiétant du Vérificateur général du Québec 2005-2006 (Chapitre 5) concernant la gestion des matières résiduelles et les sites d'enfouissement
- ✓ Les résultats, réels et anticipés, et le renouvellement prévu de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008
- ✓ Le Plan d'action du gouvernement concernant le réchauffement climatique (2006) et les impacts de ce nouveau projet (des émissions réelles de méthane (passées et anticipées) au site, des effets de la chaleur sur l'argile de recouvrement, les mesures d'adaptation à prévoir, etc.)
- ✓ Les alternatives à l'enfouissement connues et en développement (au Québec et dans le reste du monde)

Processus environnemental et BAPE

- ✓ La nouvelle étude d'impacts (2007), ses différences (étude de dispersion, analyse des risques à la santé, analyse des plaintes, suivi, technologie, etc.) et les manquements de l'ancienne (2002)
- ✓ Le Rapport 177 du BAPE de 2003 et ces conclusions d'inacceptabilité sociale en plus des constats et études recommandées

⁷ Avis de recevabilité de l'étude d'impact pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) sur le territoire de la Ville de Terrebonne par Usine de Triage Lachenaie ltée. Dossier 3211-23-79, page 4.

⁸ Introduction de l'Étude d'impacts 2007 du promoteur BFI, page I-2, avant dernier paragraphe.

- ✓ Le mémoire de la Direction de Santé publique de Lanaudière (DSP) au BAPE 2003 ainsi que ses avis de 2002: recevabilité (voir version de juin et non celle tronquée suite à une demande du MDDEP en juillet) et acceptabilité (4 décembre 2002)
- ✓ Les connaissances acquises, les constats et les recommandations des autres processus de BAPE dont celui concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas, Rapport 211.
- ✓ La préoccupation populaire et les exigences, sociales et politiques, nettement grandissantes de prendre en compte des principes tels ceux du développement durable et de précaution (*Principe de précaution*)

Santé et environnement

- ✓ La mise sur pied par les citoyens d'une Fondation (FONDATION ECO) pour assurer la réalisation de véritables études, rigoureuses et indépendantes, concernant les impacts environnementaux et de santé publique
- ✓ La création d'un programme de recherche par la FONDATION ECO et l'intérêt des experts universitaires en environnement et en santé pour les problématiques importantes soulevées par le site de Lachenaie
- ✓ Les rencontres pro-actives du CCPL avec la DSP et l'Agence de Santé et services sociaux de Lanaudière ainsi que la rencontre avec les deux directeurs régionaux du MDDEP (printemps 2007) dans une perspective de favoriser un règlement des problèmes à la source, assurer la réalisation d'un véritable processus d'évaluation des impacts et supporter le programme de recherche de la FONDATION ECO
- ✓ Les connaissances et les constats rendus accessibles par les demandes d'accès à l'information et rendues publiques
- ✓ Les centaines de plaintes dûment enregistrées au MDDEP par les citoyens
- ✓ Les statistiques inquiétantes de mauvais état de santé de la population de Lanaudière Sud (voir résultats 1998 et aussi 2003) entre autres pour les maladies de l'appareil respiratoire
- ✓ Des modèles de dispersions atmosphériques différents (pour le projet 2002 et celui de 2007) et tout aussi questionnables en ce qui concerne l'exposition réelle et potentielle des citoyens aux divers contaminants visés
- ✓ Le livre : Environnement et Santé publique/ Fondements et pratiques, Michel Gérin et als, 2003 Edisem Inc., 1023 pages. Ce livre a été qualifié de *Bible* en pareille matière par la Direction de Santé publique (DSP) car il précise à quelles études on doit s'attendre pour de tel projet (*Règles de l'art*). Entre autres, voir les chapitres 30 et 37
- ✓ L'absence d'études véritables et indépendantes sur les impacts sociaux et psychosociaux
- ✓ Les différences entre les directives du MDDEP de 2002 et 2007 et la non réalisation de certaines études fondamentales
- ✓ La problématique des goélands (les décisions du nouveau Comité régional de concertation et de coordination, les impacts sur le voisinage, le rôle du site, etc.)

- ✓ Les dangers des goélands et la grippe aviaire (vecteur de transmission)
- ✓ La contamination aux champignons "*Aspergillus fumigatus*" du nouveau Centre hospitalier Pierre-Le Gardeur à l'automne 2005 / Analyse de l'Institut Armand Frappier/ possible source de contamination par les poussières voire moisissures du site (selon les vents et les saisons)
- ✓ Les nouvelles orientations du Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et de la DSP de Lanaudière
- ✓ Les nouvelles orientations du MDDEP

Cour Supérieure / Cour d'Appel

- ✓ Le jugement de la Cour Supérieure et les appels en Cour d'Appel (notamment les 8 motifs du CCPL et l'appel du MDDEP et BFI concernant le droit à l'information du CCPL)
- ✓ Les connaissances rendues accessibles par le procès en Cour Supérieure
- ✓ Les nouvelles mesures d'atténuations prévues dans le jugement en Cour Supérieure
- ✓ Les témoignages publics et judiciaires des différents acteurs

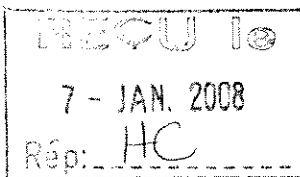
Enquêtes / Infractions / Modifications

- ✓ Les cinq (5) enquêtes du MDDEP en cours (ou avortées) concernant le site de Lachenaie
- ✓ Les nombreux avis d'infractions
- ✓ Les accrocs dans le suivi du site
- ✓ L'évolution des technologies durant ces cinq (5) années
- ✓ Les développements résidentiels qui se rapprochent du site et, entre autres, l'impact du nouvel échangeur sur la 640 dans le développement de Lachenaie, Charlemagne et Mascouche en périphérie du site
- ✓ Les nouveaux projets commerciaux et industriels des secteurs
- ✓ Les modifications apportées à l'usine de traitement des eaux usées de Mascouche-Terrebonne pour accommoder le promoteur et les difficultés rencontrées
- ✓ Les modifications de certificats d'autorisation obtenues par le promoteur durant la période visé et ceux qui auraient dû l'être
- ✓ Les changements apportés (sans analyse de risque) à l'agent masquant d'odeurs car le précédent, utilisé pendant une bonne période, était trop irritant
- ✓ Les difficultés rencontrées avec le comité de vigilance dont l'absence de suivi des plaintes et absence de recommandations au Ministre du MDDEP

Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM)

- ✓ L'adoption du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) et ses objectifs
- ✓ L'analyse de la CMM sur la problématique des matières résiduelles sur son territoire dont fait état le document "Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles réalisée dans le cadre du PMGMR (Octobre 2007)"
- ✓ Les orientations récentes de le CMM au niveau des matières résiduelles et, entre autres, en matière de compostage (dont Programme de financement des équipements et technologies de traitement des résidus organiques et ultimes/ Novembre 2007)
- ✓ Les travaux du Comité environnement de la CMM

Legardeur, le 27 décembre 2007



Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Cabinet de la ministre
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

À l'attention de Madame Line Beauchamp

OBJET : Demande d'audience publique

Madame Beauchamp,

La présente constitue une demande d'audience publique dans le cadre du projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie.

J'ai de bonne raison de croire que le site actuellement en exploitation comporte des lacunes importantes pouvant nuire à l'environnement de même, et surtout, à ma santé ainsi que celle de mes proches.

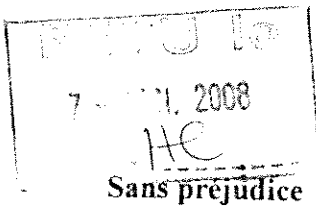
De plus, étant une résidante demeurant à proximité de ce site, je subis régulièrement de fortes odeurs d'œufs pourris, lesquelles semblent correspondre à des émanations de biogaz. Ces odeurs me forcent à demeurer à l'intérieur et me pénalisent énormément lorsque je désire faire des activités à l'extérieur. De plus, ces odeurs répétitives m'inquiètent au plus haut point.

Je pense que la tenue d'une audience publique permettra, entre autres, aux citoyens avoisinant ce site d'enfouissement de faire ressortir les lacunes de ce site. Et, suite à cette audience, je suis convaincue que les membres du BAPE rédigeront un rapport qui forcera le promoteur (BFI) de prendre les mesures de sécurité nécessaire afin de protéger la santé des résidents de Legardeur et des environs de même que l'environnement. La tenue d'audience publique est notre seul moyen de faire valoir nos allégations pour nous protéger contre ce "monstre environnemental".

J'espère que vous donnerez suite "favorablement" à ma demande et à celle de nombreux citoyens qui désirent la tenue d'une audience publique tout comme moi.

Recevez, Madame Beauchamp, l'expression de mes salutations respectueuses.

Diane Lacerte



Le 27 Décembre 2007

Madame Line Beauchamp

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30 ième étage
675 Boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc.
G1R 5V7

Sujet : Demande d'audiences publiques

Nouveau projet d'agrandissement de BFI Usine de triage de Lachenaie

Madame la Ministre,

Par la présente, nous Guy Plamondon et Carole Talbot en tant que citoyens limitrophe du méga dépotoir BFI de Lachenaie, demandons la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet d'agrandissement de BFI Lachenaie.

Suite à la séance d'information du 4 décembre 2007, nous avons noté plusieurs points qui nous inquiètent grandement au sujet de notre santé et de notre qualité de vie pour l'immédiat et pour les générations futures.

Des experts indépendants, non à la solde de BFI, devraient pouvoir donner leurs résultats de recherche sur les points pertinents décrit ci-dessous :

- Effets de la turbulence des vents sur l'air que nous respirons.
- Impact des émanations d'aérosols provenant des cannettes perforés par les tracteurs niveleurs.
- Poussières transportées par les vents (déchets dangereux).
- Impact des émanations de monoxyde de carbone produit par les milliers de camions qui transporte les déchets chaque semaine.
- Implantations de sondes et de capteurs de gaz dans notre quartier.
- Etude sur les parfums employés comme neutralisant d'odeur.

Le ministère de la Santé Publique ainsi que le Ministère du développement durable devraient être beaucoup plus présent pour rassurer la population.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à la présente demande, veuillez agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Guy Plamondon

Carole Talbot

REÇU le
7 - JAN. 2008
Réf: HC

Madame Lise Beauchamp

Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet : Dépotoir de Lachenaie

Bonjour Madame la Ministre,

Je fais appel à votre bon jugement que vous avez d'ailleurs déjà utilisé à bon escient (Entre autres : Moratoire dans les îles de Boucherville afin de protéger la flore et la faune, votre intervention à Bali quant à l'émission des gaz à effet de serre).

Vous avez l'autorité de permettre l'agrandissement d'un super dépotoir à proximité d'un hôpital, de résidences à moins d'un kilomètre, de cours d'eau et ce pour ériger une montagne de plusieurs mètres composées des ordures de la méga métropole de Montréal (qui entre parenthèses n'a pas de contrôle sur une certaine politique de recyclage). Comme vous vous préoccupez de la flore et la faune, je n'ai aucun doute de votre préoccupation humanitaire.

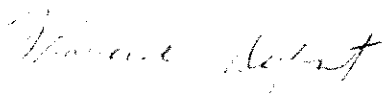
Une population est prise en otage : les conséquences autant physiques, psychologiques, financières des résidents vivant à proximité sont inestimables pour l'instant. La situation s'est gravement détériorée, le niveau estimé des ordures déversées est largement dépassé. Accepteriez-vous de vivre dans cet environnement. Il n'y a plus de limites.

Je fais officiellement, en tant que citoyenne, une « autre » demande d'audience publique dans ce dossier. Que faire par rapport à une multinationale? Les décisions précédentes ont toutes été en faveur du promoteur (HALLUCINANT). Je comprends que votre ministère doit trouver une solution aux problèmes des ordures ménagères, mais pas à n'importe quel prix. Il y a sûrement moyen d'acheminer ces ordures dans d'autres sites ou de trouver d'autres solutions. Pourquoi pénaliser cette population??? Il m'apparaît que cela représente pour des décideurs une solution facile à un problème complexe, une solution à courte vue, et rapidement ces décideurs ne seront plus là pour répondre des conséquences de leur décision.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande

Veuillez agréer Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments

Francine Dupont
Résidente de Repentigny



7 - JAN. 2008
R. : HC

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet : Méga-dépotoir de Lachenaie

Bonjour Madame la Ministre,

Je fais appel à vous car je suis très inquiet concernant la demande d'expansion de la compagnie BFI-UTL en rapport au site situé à Lachenaie.

J'ai compris, lors de la soirée d'information tenue le 4 décembre 2007 à Terrebonne que nous pouvions faire appel à vous afin de demander la tenue d'une audience publique. C'est exactement ce que je fais ici.

Suite à cette soirée d'information, je dois vous dire que je suis très inquiet pour ma santé, ma qualité de vie ainsi que celle de ma famille et mes voisins. J'ai eu l'impression, lors de cette soirée, que les droits à une qualité de vie normale seraient bafoués par ce projet.

Mon but n'étant pas d'empêcher le projet mais bien de s'assurer que celui-ci soit fait dans un esprit de bon citoyen corporatif afin de ne pas nuire à la population environnante maintenant et dans les générations futures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande

Veillez agréer Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments

Denis Pichet

Par télécopieur : 418-643-4143

Le Gardeur, le 28 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : Requête pour tenir une audience publique
Agrandissement du dépotoir de Lachenaie

Madame la Ministre

Dans le cadre du processus en cours concernant le projet d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie, la présente est pour vous demander de tenir une audience publique afin que la population puisse obtenir l'information nécessaire et, peut-être, souhaitons le, donner son avis avant votre décision finale si elle n'est pas déjà prise..

Il est pour le moins préoccupant de constater que ce n'est qu'à la phase – cette fois-ci, plus que terminale - qu'elle peut s'exprimer, ayant même à déplorer que le processus normal prévu pour la tenue d'une audience publique n'a pas été suivi intégralement.

Selon les dires du promoteur lors de la soirée d'information du 3 décembre, il y aurait encore une fois urgence d'agir. Force est de constater que la CMM a continué à se traîner les pieds en ne prenant pas les mesures appropriées pour régler efficacement le dossier, tout comme les fois précédentes : en 1995 et en 2003 (passons sous silence le décret d'urgence alors même que le BAPE n'avait pas terminé ses travaux), en 2004 (Sainte-Sophie) et en 2005 (Saint-Thomas).

Faut-il rappeler que Laval, Longueuil, Montréal, sa couronne Nord-Ouest et sa couronne Sud, sont pourtant bien pourvues en 'zones blanches' leur permettant de traiter leurs vidanges, chez-elles, leur évitant de les exporter dans la cour des voisins, entre autres, dans la nôtre ?

Le projet qui vous est soumis est loin de respecter des lignes directrices de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

- Les informations transmises par le promoteur permettent de constater que, entres autres :
- a. La très grande partie des vidanges qu'on prévoit empiler proviendra de la CMM qui, après avoir tenté en 2003 de retarder l'échéancier jusqu'en 2013, a réussi à faire autoriser son PMGMR qui repousse indéfiniment les échéances en créant un concept d'*année horizon* non fixée dans le temps.
 - b. Le système imaginé par les apprentis-sorciers vise à continuer à contrer – à grands frais – les problèmes engendrés par l'empilement pêle-mêle, la très grande partie des matières acheminée au dépotoir pouvant être traitées à leur source parce qu'elles sont, soit utilisables, soit recyclables, soit compostables. Bien plus, le système sophistiqué pour traiter le '*jus de dépotoir*' et les gaz puant les œufs pourris n'est rendu nécessaire qu'en raison de l'enfouissement des matières putrescibles qu'un compostage domestique ou local peuvent traiter à moindres coûts, matières seules responsables de la présence des charognards volants que sont les goélands.
 - c. Le site choisi, semble-t-il étanche, et le système de trappe imaginé (à long terme, pour les générations futures, quelle garantie avons-nous que l'argile demeurera étanche ?)

pèchent fortement à l'encontre du 'principe de précaution' que votre prédécesseur Mulcair a souvent invoqué dans ses interventions. Et, un jour ou l'autre, qui paiera pour décontaminer ce site ?

- d. La présence du dépotoir nie à la population du bassin versant le droit de vivre dans un environnement sain, qu'elle soit de Lachenaie, de Charlemagne, de Le Gardeur ou de Repentigny.

Outre ce qui précède, j'ai intérêt à ce qu'une audience publique du BAPE soit tenue parce que mes propres vidanges - si minimes soient-elles - ne sont pas traitées dans la région. En effet, malgré que le dépotoir de Lachenaie soit dans ma cour, celui-là que l'on veut convertir en montagne de vidanges (le Mont Dépotoir), la ville de Repentigny n'a presque rien fait pour sensibiliser sa population au problème causé par l'exportation de nos vidanges... ailleurs. Elle a même renouvelé le contrat pour continuer à les exporter à Saint-Thomas.

Madame la ministre, je vous prie de demander au BAPE de tenir des audiences publiques afin :

- de recevoir l'information qu'il me manque, notamment en regard de la mise en place effective des PGMR des différentes municipalités susceptibles d'être desservies par le dépotoir ;
- de pouvoir entendre les explications de la CPTAQ quant à sa décision d'exclure de la zone agricole les lots visés (à remarquer que la CPTAQ n'était pas présente lors d'audiences semblables comme à Lachenaie (1995 et 2003), à Matane, à Sainte-Sophie et à Saint-Thomas, dans ce dernier cas, malgré une demande semblable faite au ministre Mulcair. Je vous prie donc de faire le nécessaire pour qu'un représentant de la CPTAQ soit convoqué péremptoirement.

De plus, étant donné qu'une forte majorité des 82 municipalités composant la CMM n'ont pas jugé bon de poser en temps opportun des actions crédibles pour régler les problèmes causés par leurs vidanges, je vous demande de voir à obliger leurs maires à assister à toutes les séances du BAPE afin qu'ils se sensibilisent personnellement - et non par estafette interposée - et prennent *illico* leurs responsabilités. La même exigence vaudrait pour les députés de Terrebonne, Masson et L'Assomption.

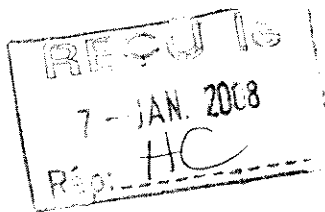
Aussi, il y aurait lieu que vous demandiez au président du BAPE de retenir les services de madame Nicole Boulet pour présider les travaux de cette commission et ceux de monsieur Jacques Pelletier pour l'assister, eux dont le rapport (#211) dans le dossier de Saint-Thomas pourrait s'appliquer quasi intégralement dans celui de Lachenaie, l'*imbécillité humaine* étant un point commun à ces deux dossiers.

Enfin, considérant que les populations les plus touchées par les différents inconvénients résident à Lachenaie, Charlemagne, Le Gardeur et Repentigny, les séances publiques devraient se tenir à proximité, soit au centre Laurent-Venne de Le Gardeur, soit au centre communautaire de Charlemagne, soit à Repentigny.

Veuillez accepter, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.

Michel Legris

Responsable du **GAVAD** (Groupe d'Aide aux Victimes d'Aggression Dépotoirales)



Repentigny, lundi le 24 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET : Demande d'audiences publiques – Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur de Lachenaie) par BFI Usine de Triage Lachenaie Itée.

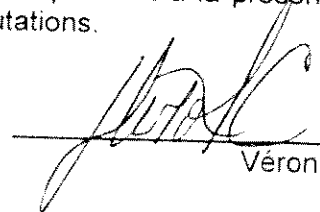
Madame la ministre,

La présente a pour but de demander la tenue d'audiences publiques concernant l'agrandissement du site d'enfouissement de BFI Usine de Triage Lachenaie. L'absence d'études démontrant que le projet actuel n'entraîne pas d'impacts négatifs sur la santé des citoyens des municipalités environnantes m'amène à me demander si un agrandissement du site d'enfouissement est hors de tout doute sécuritaire.

En effet, en accord avec l'article 19.1 de la LQE (Loi sur la qualité de l'environnement), « Toute personne a droit à la qualité de l'environnement (...) ». À mon sens, ceci ne va pas de pair avec l'inexistence d'études menées par des experts autres que ceux engagés par BFI, études devant démontrer que le site d'enfouissement ne représente pas une menace pour la santé et l'intégrité des citoyens de Lanaudière. Le promoteur se montrant si confiant que son projet n'est en rien nocif pour la santé humaine, il va sans dire qu'il devrait être tout disposé à appuyer ses dires devant les citoyens soucieux de leur propre bien-être. Pour ma part, je ne demande qu'à être rassurée sur le sujet.

Il est de la plus haute importance que tout citoyen de la région de Lanaudière ait l'opportunité de manifester ses craintes et d'obtenir les réponses à ses questions au cours d'audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la ministre, nos plus sincères salutations.



Véronique Armstrong

SONT PRÉSENTS, MESSIEURS LES CONSEILLERS RAYMOND HÉNAULT, MARIO MORAIS ET JEANNOT LEMAY, FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA MAIRESSE CHANTAL DESCHAMPS.

**(4.16) RÉSOLUTION NUMÉRO CE 707-13-12-07
AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE BFI –
USINE DE TRIAGE DE LACHENAIE**

Il est

Proposé par : Raymond Hénault
Appuyé par : Mario Morais

ET RÉSOLU:

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie a déposé une étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique tel que prévue à la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir une séance d'information sur le projet le 4 décembre 2007;

ATTENDU QUE les citoyens de la Ville de Repentigny subissent les impacts environnementaux et sociaux du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie;

ATTENDU QUE BFI – Usine de triage Lachenaie demande un agrandissement de sa capacité d'enfouissement de 26 500 000 m³ pour les 17 prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique de gestion des matières résiduelles qui exige la mise en valeur de 65 % des résidus pouvant être mis en valeur;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles qui comporte la prise en charge par les secteurs géographiques des installations de mise en valeur, de traitement et d'élimination des matières résiduelles produits dans chacun de ces secteurs;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique devrait être coordonnée avec les objectifs du PMGMR de la CMM et en être réduite d'autant;

ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement autorisée devrait servir uniquement pour les matières résiduelles;

(4.16) RÉSOLUTION NUMÉRO CE 707-13-12-07 (SUITE)
AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE BFI –
USINE DE TRIAGE DE LACHENAIE

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny et ses citoyens subissent les inconvénients découlant de l'élimination des matières résiduelles en bordure immédiate de leur territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur le développement durable prescrit que l'Administration prenne en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

- Santé et qualité de vie : les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- Équité et solidarité sociale : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci de solidarité sociale;
- Subsidiarité : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- Pollueur – payeur : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts.

ATTENDU QUE la Ville de Repentigny désire demander des audiences publiques afin d'éclaircir l'adéquation entre les objectifs de mise en valeur du PMGMR de la CMM et les capacités d'élimination du lieu d'enfouissement technique de BFI – Usine de triage Lachenaie.

Il est unanimement résolu ;

QUE la Ville de Repentigny demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de demander au Bureau d'audience publique sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet agrandissement de BFI – Usine de triage de Lachenaie;

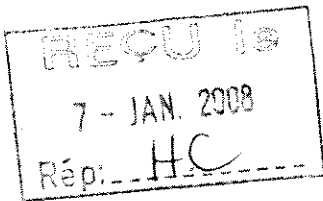
QUE la présente résolution soit transmise aux municipalités limitrophes;

QUE la résolution soit transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VRAIE COPIE CONFORME
SIGNÉE À REPENTIGNY
CE 28^e JOUR DE JANVIER 2008


M^E LOUIS-ANDRÉ GARCEAU,
GREFFIER



Repentigny, le 24 décembre 2007

Madame Line Beauchamp
Cabinet de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

OBJET: Demande d'audiences publiques – BFI Usine de triage, Lachenaie

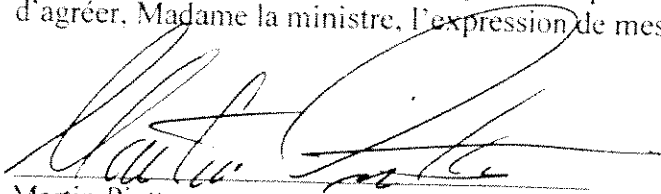
Madame Beauchamp,

Je demande la tenue d'audiences publiques devant permettre d'aller de l'avant en ce qui concerne le site d'enfouissement de BFI, à Lachenaie. Le projet d'agrandissement différant dans une très large mesure du projet initial, il est impératif que les citoyens bénéficient d'informations précises et fournies par des autorités compétentes et objectives, tout spécifiquement en matière de santé publique.

BFI Lachenaie consacre beaucoup d'efforts à bien paraître auprès des citoyens des municipalités environnantes, et j'ai pourtant eu vent du fait que les plaintes de plusieurs citoyens concernant les odeurs de vidanges n'ont même pas été incluses dans l'étude d'impact. Par conséquent, je suis en droit de me questionner sur la sincérité du promoteur lorsqu'il soutient que son projet est respectueux du bien-être des citoyens de la région de Lanaudière.

Qui plus est, en tant qu'habitant du secteur de Le Gardeur depuis presque trois (3) ans, je m'inquiète de l'impact qu'aura ce projet sur notre économie régionale. Je prévois mettre mon condo en vente au cours des prochains mois, et je constate que des résidents de mon secteur ont déjà de la difficulté à vendre leur demeure. En effet, les excréments de goélands et les odeurs de déchets ont pour effet de dissuader d'éventuels acheteurs au cours de visites. La valeur immobilière des maisons est probablement déjà en baisse.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente requête et vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Martin Piette